

668

**RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CELLULE DE SUIVI
OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE (CSO/PLCP) MINISTERE DE LA FAMILLE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE
DU MOIS DE JUIN 2004**

I - Activités de Coordination Stratégique :

Au cours du mois de **Juin 2004**, la **Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté** a eu à mener les activités phares ci-après :

1°) Participation à l'atelier sur l'élaboration des matrices de comptabilité sociale et MEGC pour les régions du Sénégal (du 21 au 24 Juin 2004 à Tivaouane) :

L'objectif de cet atelier qui s'inscrit dans le volet du système de suivi de la réduction de la pauvreté est d'examiner l'incidence des mesures des politiques économiques sur la distribution des revenus et les principaux caractéristiques de la pauvreté à l'aide d'un Module d'Equilibre Général Calculable (**MEGC**) multisectoriel.

Il s'est agi au cours de l'atelier de :

- faire l'état des biens de l'ensemble des sources d'information disponibles au niveau régional
- définir les besoins en information
- identifier les méthodes d'estimation et d'extrapolation des données non disponibles ;
- apprécier les flux interrégionaux ;
- identifier les activités complémentaires à mener avec un chronogramme précis.

Les résultats attendus au terme de l'atelier sont :

- des méthodes pour chaque type de donnée ;
- de bonnes pratiques à partager
- termes de référence des activités complémentaires.

2°) Participation au séminaire sur le Partenariat entre le Gouvernement du Sénégal, l'Equipe-Pays du Système des Nations Unies et le Projet du Millénaire (du 08 au 09 Juin 2004) :

L'objectif général du séminaire atelier est de développer une synergie et une articulation cohérentes et harmonieuses entre OMD et SRP au Sénégal.

Ceci inclut la définition d'un Plan cadre de moyen terme à l'horizon 2015 et une évaluation claire du déficit de financement attendu de l'extérieur pour l'atteinte des OMD.

Le processus devrait conduire à l'adoption d'un :

- rapport d'évaluation qui fait le point sur le long terme des besoins financiers, infrastructures et des ressources humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs y compris la définition d'une stratégie de financement ;
- un plan à long terme jusqu'en **2015** qui met en exergue les stratégies politiques et institutionnelles ainsi que le volume des investissements nécessaires à l'atteinte des OMD ;
- une SRP révisée tous les trois **(03) ans** basée sur un plan à long terme incluant les OMD.

Cet exercice est financé dans le cadre du PAREP sous la Supervision de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté.

3°) Participation à l'atelier sur la mise en œuvre des Projets et Programmes sous exécution nationale financés par le PNUD (du 23 au 25 Juin 2004 à Saly Portudal) :

L'atelier a permis de se pencher sur :

- le cadre de **Coopération PNUD/Sénégal 2002-2004** circonscrit dans un certain nombre de domaines de concentration ;
- les politiques et la philosophie qui soustendent l'exécution nationale ;
- **le Système de Gestion ATLAS** qui est un système de gestion intégré qui permet une planification détaillée des activités avec en filigrane une bonne traçabilité des dépenses (les différents produits attendus deviennent des scénarii de projets) ;
- les recommandations issues du rapport d'audit des projets et programmes sous exécution nationale dans ses aspects : organisation et procédures, supervision, procédures des dépenses ; gestion du personnel, gestion de la comptabilité des matières, système comptable.

4°) Participation à la revue conjointe des projets et programmes financés par la Banque Mondiale au Sénégal (du 1^{er} et 02 Juin 2004 à l'Hôtel Téranga) :

La Revue aura permis :

- de constater les contraintes liées à la bonne marche de certains projets qui connaissent encore un faible taux d'absorption des ressources mises à leur disposition par l'IDA.

- Participation à la Mission de Supervision conjointe du **26 Mai au 06 Juin 2004**
- Tenue de réunions avec le consultant chargé d'élaborer le Rapport Annuel de la Cellule sur les réalisations du PLCP ;
- Participation à la Conférence Internationale de la Banque Mondiale sur la Protection Sociale à **HELSINKI (Finlande) (du 07 au 10 Juin 2004)** ;
- Participation à l'Inauguration de l'Antenne Régionale de l'AFDS à Ziguinchor les **29 et 30 Juin 2004** ;
- **PLCP/BAD** : Participation au recrutement du consultant chargé de l'évaluation d'étape des activités du PLCP : adoption des TDR ;
- Participation aux Réunions de Coordination du Ministère ;
- Tenue d'une Réunion de Travail avec la Mission de la **BAD/Gouvernement de Supervision et du PLCP/BAD**. Les discussions ont tourné autour des points suivants :
 - Les recommandations issues de la **Mission de Supervision de la BAD** de la période du **16 au 30 Mars 2004** dans ses aspects liés à l'évaluation d'étape du projet et à la nécessaire coordination qui doit exister entre les différents Projets et Programmes ;
 - La programmation et la systématisation des réunions de coordination ;
 - L'information sur les activités de la cellule.

III - Autres activités :

- Participation au débat entre l'Institut de la Banque Mondiale et les structures locales en Vidéo conférence au Centre d'Enseignement Technique à distance ;
- Journée nationale d'information sur le **VIH SIDA le 28 Juin 2004 à l'hôtel de Ville de Dakar** ;
- Pose de la première pierre du **CENAF le 24 Juin 2004 au CICES** ;
- Participation à la tenue du Comité de Sélection Fonds Micro Projets de la Coopération Luxembourgeoise.

- Pour les Projets et Programmes, de mettre en place des systèmes de suivi-évaluation opérationnels qui soient en phase avec la **SRP et les OMD** et qui donnent la pleine mesure aux aspects liés à l'impact des projets sur l'environnement et sur les populations cibles ;
- D'adapter un plan d'actions en matière de passation des marchés pour une meilleure absorption des ressources (ex : relèvement de certains seuils) et la prise en compte de la centralité du service des marchés dans le dispositif des projets et programmes ;
- De se pencher sur les aspects liés à l'exécution financière et au déroulement des audits des projets et programmes et d'adapter un plan d'actions dans le domaine ;
- De faire connaissance avec le Client Connection Structure qui est un logiciel de la Banque Mondiale mis à la disposition des projets et programmes en vue de leur faciliter leurs différentes transactions ;
- D'apprécier l'évolution favorable du taux de décaissement du portefeuille de la Banque au Sénégal qui est passé de **12,7 % en 2003 à 21,4 % en 2004**.

II - Activités de Suivi Opérationnel Spécifique aux PLCP :

- PAREP :

Recrutement du Consultant chargé de préparer **l'Atelier sur la Culture Organisationnelle, le Développement Institutionnel et la Planification Stratégique du PAREP ;**

- **Suivi et Financement des Activités Préparatoires** relatives à l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (**RNDH**) et du **Rapport National sur les OMD**.
- **Elaboration et Signature Lettres d'Accord** entre d'une part le **MFSSN et l'UNESCO** sur la mise en œuvre du projet et d'autre part avec **l'UNOPS** sur la prise en charge des chauffeurs du **PAREP** conformément au DAP (**du 22 Juin 2004**).

- AFDS :

- Suivi du dossier de recrutement du Statisticien Economiste pour le compte de la Cellule ;
- Recrutement de l'architecte chargé de l'aménagement des locaux qui vont servir de siège à la cellule et suivi du début des travaux ;

CONTEXTE GENERAL

Le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté a entrepris et mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'horizon 2015.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté « DSRP » conçu à cet effet offre un cadre fédérateur des interventions plurielles.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale est chargé, entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Il a été créé par décret n° 20016-948 du 21 Novembre 2001 la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (CSO/PLCP) rattachée au cabinet du Ministre et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n° 000202 du 14/01/2002.

Présentement, la CSO/MFDSSN assure le suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté suivants : PLCP/BAD, AFDS, PAREP.

- Le PLCP/BAD est cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Nordique avec une contrepartie de l'état du Sénégal pour une durée de cinq (5) ans ;
- L'agence du fonds de Développement Social (AFDS) est financé par la Banque Mondiale pour environ 30 Milliards sur 10 ans ;
- Le programme d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP) est financé par le PNUD pour une durée de 33 mois.

Globalement, les activités des différents programmes sont menées sous quatre (4) composantes :

Composante 1 : amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services de base ;

Composante 2 : accès aux services de micro finance ;

Composante 3 : renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB ;

Composante 4 : suivi des activités et analyse des impacts.

Dans son rôle de coordination et du suivi opérationnel des programmes sous tutelle du MFDSSN, les missions ci-après ont été dévolues à la CSO :

- Coordonner pour le compte du ministère les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement,
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;

- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres domaines ;
- Conduire la réalisation d'études et d'évaluations des impacts de projets de lutte contre la pauvreté.

Pour une bonne exécution des compétences précitées, la cellule de suivi du MFDSSN a entre autres des besoins informationnels fondamentaux orientés sur le suivi des indicateurs d'exécution de chaque projet, le suivi des interventions des projets pour assurer leur complémentarité et leur cohérence, le suivi des conditions de vie des communautés ciblées par les programmes, le suivi des actions des ONG agissant indépendamment et le suivi des indicateurs nationaux pour l'appréciation de l'exécution de la politique de lutte contre la pauvreté au niveau opérationnel.

De fait, la mise en place d'un système de suivi-évaluation des différents programmes sous tutelle de la cellule constitue l'instrument clé qui permettra à la cellule de collecter l'essentiel des données dont elle a besoin pour ses activités de suivi, d'évaluation et d'analyse étant entendu que la cellule, par son rôle de supervision a une base informationnelle de données venant d'entités externes, en particulier les projets et ONG oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté.

Le système de suivi de la cellule devra donc permettre de collecter, stocker, produire et de diffuser les informations suivants :

- ❖ Données financières et comptables ;
- ❖ Les données de suivi des activités menées à la base auprès des communautés affectées par la pauvreté selon les composantes,
- ❖ Les données sur les communautés visées par les programmes (situation de référence). En particulier, pour chaque communauté faisant l'objet d'un projet ou d'un sous-projet planifié ou en cours d'exécution, des données devront être produites concernant l'état de ses infrastructures et services sociaux ainsi que les conditions socio-économiques avant intervention,
- ❖ Les données sur partenaires : ONG, Bureaux d'études, ...opérationnelles impliquées dans la lutte contre la pauvreté (domaine d'intervention, ses réalisations et références...)
- ❖ Les données de suivi des passations de marché et des contrats liés des contrats liés aux projets (montant contrat, durée, modalité de paiement...)
- ❖ Les données de suivi des problèmes liés aux projets
- ❖ Les données d'évaluation de l'impact des projets.

Entre autres, le système devrait permettre de :

- ❖ Rechercher et sélectionner les projets
- ❖ Effectuer le suivi des projets depuis la passation des marchés jusqu'à la fin du contrat
- ❖ Effectuer le suivi des passation de marché et des contrats liés aux projets ;
- ❖ Enregistrer les informations sur les activités de coordination et de suivi de la cellule et des différents programmes
- ❖ Permettre la production de documents à partir des informations : rapports standard, tableaux de synthèse...

Les diverses informations collectées et produites par le système de suivi seront désagrégées (village, communauté rurale, département, région, nationale) pour fournir des indicateurs paramétrés. Une liste d'indicateurs par composantes non exhaustive à intégrer dans le système est jointe en annexe.

Il reste entendu que les fonctions de collecte et de diffusion de l'information suivant les formats retenus sont du ressort de la cellule. Il incombera à chaque programme (niveau coordination et régional) de remplir les outils de collecte confectionnés à cet effet, de procéder à la vérification des données avant de remonter l'information à la cellule qui se chargera de gérer le système de suivi.

Le système de suivi pourrait être installé dans les sites des différents programmes et antennes avec des codes d'accès et d'identification que seul un responsable désigné détiendra.

C'est dans la perspective de mettre en place un système de suivi fonctionnel, que la CSO/MFDSSN compte sélectionner un consultant, objet de ce présent terme de référence.

OBJECTIFS DE LA MISSION

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la mission est d'appuyer la CSO/PLCP à opérationnaliser le système de suivi propres aux différents programmes de lutte contre la pauvreté .

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- Effectuer en relation avec la CSO/MFDSSN l'étude détaillée des besoins informationnels pour le système de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté ;

CONTEXTE GENERAL

Le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté a entrepris et mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'horizon 2015.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté « DSRP » conçu à cet effet offre un cadre fédérateur des interventions plurielles.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale est chargé, entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Il a été créé par décret n° 20016-948 du 21 Novembre 2001 la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (CSO/PLCP) rattachée au cabinet du Ministre et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n° 000202 du 14/01/2002.

Présentement, la CSO/MFDSSN assure le suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté suivants : PLCP/BAD, AFDS, PAREP.

- Le PLCP/BAD est cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Nordique avec une contrepartie de l'état du Sénégal pour une durée de cinq (5) ans ;
- L'agence du fonds de Développement Social (AFDS) est financé par la Banque Mondiale pour environ 30 Milliards sur 10 ans ;
- Le programme d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP) est financé par le PNUD pour une durée de 33 mois.

Globalement, les activités des différents programmes sont menées sous quatre (4) composantes :

Composante 1 : amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services de base ;

Composante 2 : accès aux services de micro finance ;

Composante 3 : renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB ;

Composante 4 : suivi des activités et analyse des impacts.

Dans son rôle de coordination et de suivi opérationnel des programmes sous tutelle du MFDSSN, les missions ci-après ont été dévolues à la CSO :

- Coordonner pour le compte du ministère les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement,
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;

- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres domaines ;
- Conduire la réalisation d'études et d'évaluations des impacts de projets de lutte contre la pauvreté.

Pour une bonne exécution des compétences précitées, la cellule de suivi du MFDSSN a entre autres des besoins informationnels fondamentaux orientés sur le suivi des indicateurs d'exécution de chaque projet, le suivi des interventions des projets pour assurer leur complémentarité et leur cohérence, le suivi des conditions de vie des communautés ciblées par les programmes, le suivi des actions des ONG agissant indépendamment et le suivi des indicateurs nationaux pour l'appréciation de l'exécution de la politique de lutte contre la pauvreté au niveau opérationnel. Elle assure également au niveau des PLCP, le suivi des OMD.

De fait, la mise en place d'un système de suivi-évaluation des différents programmes sous tutelle de la cellule constitue l'instrument clé qui permettra à la cellule de collecter l'essentiel des données dont elle a besoin pour ses activités de suivi, d'évaluation et d'analyse étant entendu que la cellule, par son rôle de supervision a une base informationnelle de données venant d'entités externes, en particulier les projets et ONG oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté.

Le système de suivi de la cellule devra donc permettre de collecter, stocker, produire et de diffuser les informations suivantes :

- ❖ Données financières et comptables ;
- ❖ Les données de suivi des activités menées à la base auprès des communautés affectées par la pauvreté selon les composantes,
- ❖ Les données sur les communautés visées par les programmes (situation de référence). En particulier, pour chaque communauté faisant l'objet d'un projet ou d'un sous-projet planifié ou en cours d'exécution, des données devront être produites concernant l'état de ses infrastructures et services sociaux ainsi que les conditions socio-économiques avant intervention,
- ❖ Les données sur partenaires : ONG, Bureaux d'études, ...opérationnelles impliquées dans la lutte contre la pauvreté (domaine d'intervention, ses réalisations et références...)
- ❖ Les données de suivi des passations de marché et des contrats liés des contrats liés aux projets (montant contrat, durée, modalité de paiement...)
- ❖ Les données de suivi des problèmes liés aux projets
- ❖ Les données d'évaluation de l'impact des projets.

Entre autres, le système devrait permettre de :

- ❖ Rechercher et sélectionner les projets
- ❖ Effectuer le suivi des projets depuis la passation des marchés jusqu'à la fin du contrat
- ❖ Effectuer le suivi des passation de marché et des contrats liés aux projets ;
- ❖ Enregistrer les informations sur les activités de coordination et de suivi de la cellule et des différents programmes
- ❖ Permettre la production de documents à partir des informations : rapports standard, tableaux de synthèse...

Les diverses informations collectées et produites par le système de suivi seront désagrégées (village, communauté rurale, département, région, nationale) pour fournir des indicateurs paramétrés. Une liste d'indicateurs par composante non exhaustive à intégrer dans le système est jointe en annexe.

Il reste entendu que les fonctions de collecte et de diffusion de l'information suivant les formats retenus sont du ressort de la cellule. Il incombera à chaque programme (niveau coordination et régional) de remplir les outils de collecte confectionnés à cet effet, de procéder à la vérification des données avant de remonter l'information à la cellule qui se chargera de gérer le système de suivi.

Le système de suivi pourrait être installé dans les sites des différents programmes et antennes avec des codes d'accès et d'identification que seul un responsable désigné détiendra.

C'est dans la perspective de mettre en place un système de suivi fonctionnel, que la CSO/MFDSSN compte sélectionner un consultant, objet de ce présent terme de référence.

OBJECTIFS DE LA MISSION

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la mission est d'appuyer la CSO/PLCP à opérationnaliser le système de suivi propres aux différents programmes de lutte contre la pauvreté .

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

CONTEXTE GENERAL

Le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté a entrepris et mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'horizon 2015.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté « DSRP » conçu à cet effet offre un cadre fédérateur des interventions plurielles.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale est chargé, entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Il a été créé par décret n° 20016-948 du 21 Novembre 2001 la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (CSO/PLCP) rattachée au cabinet du Ministre et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n° 000202 du 14/01/2002.

Présentement, la CSO/MFDSSN assure le suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté suivants : PLCP/BAD, AFDS, PAREP.

- Le PLCP/BAD est cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Nordique avec une contrepartie de l'état du Sénégal pour une durée de cinq (5) ans ;
- L'agence du fonds de Développement Social (AFDS) est financé par la Banque Mondiale pour environ 30 Milliards sur 10 ans ;
- Le programme d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP) est financé par le PNUD pour une durée de 33 mois.

Globalement, les activités des différents programmes sont menées sous quatre (4) composantes :

Composante 1 : amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services de base ;

Composante 2 : accès aux services de micro finance ;

Composante 3 : renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB ;

Composante 4 : suivi des activités et analyse des impacts.

Dans son rôle de coordination et de suivi opérationnel des programmes sous tutelle du MFDSSN, les missions ci-après ont été dévolues à la CSO :

- Coordonner pour le compte du ministère les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement,
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;

- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres domaines ;
- Conduire la réalisation d'études et d'évaluations des impacts de projets de lutte contre la pauvreté.

Pour une bonne exécution des compétences précitées, la cellule de suivi du MFDSSN a entre autres des besoins informationnels fondamentaux orientés sur le suivi des indicateurs d'exécution de chaque projet, le suivi des interventions des projets pour assurer leur complémentarité et leur cohérence, le suivi des conditions de vie des communautés ciblées par les programmes, le suivi des actions des ONG agissant indépendamment et le suivi des indicateurs nationaux pour l'appréciation de l'exécution de la politique de lutte contre la pauvreté au niveau opérationnel. Elle assure également au niveau des PLCP, le suivi des OMD.

De fait, la mise en place d'un système de suivi-évaluation des différents programmes sous tutelle de la cellule constitue l'instrument clé qui permettra à la cellule de collecter l'essentiel des données dont elle a besoin pour ses activités de suivi, d'évaluation et d'analyse étant entendu que la cellule, par son rôle de supervision a une base informationnelle de données venant d'entités externes, en particulier les projets et ONG oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté.

Le système de suivi de la cellule devra donc permettre de collecter, stocker, produire et de diffuser les informations suivantes :

- ❖ Données financières et comptables ;
- ❖ Les données de suivi des activités menées à la base auprès des communautés affectées par la pauvreté selon les composantes,
- ❖ Les données sur les communautés visées par les programmes (situation de référence). En particulier, pour chaque communauté faisant l'objet d'un projet ou d'un sous-projet planifié ou en cours d'exécution, des données devront être produites concernant l'état de ses infrastructures et services sociaux ainsi que les conditions socio-économiques avant intervention,
- ❖ Les données sur partenaires : ONG, Bureaux d'études, ...opérationnelles impliquées dans la lutte contre la pauvreté (domaine d'intervention, ses réalisations et références...)
- ❖ Les données de suivi des passations de marché et des contrats liés des contrats liés aux projets (montant contrat, durée, modalité de paiement...)
- ❖ Les données de suivi des problèmes liés aux projets
- ❖ Les données d'évaluation de l'impact des projets.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant de compétence et d'une solide expérience en développement d'application informatique.

Il devra être un professionnel de haut niveau, disposant d'un diplôme d'ingénieur en informatique.

SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale selon la méthode de sélection des consultants individuels.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 60 jours ouvrables y compris les temps de préparation, d'élaboration des programmes, de test et de validation.

Un chronogramme détaillé sera établi par le chargé de l'étude et jointe à sa note méthodologique.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant de compétence et d'une solide expérience en développement d'application informatique.

Il devra être un professionnel de haut niveau, disposant d'un diplôme d'ingénieur en informatique.

SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale selon la méthode de sélection des consultants individuels.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 60 jours ouvrables y compris les temps de préparation, d'élaboration des programmes, de test et de validation.

Un chronogramme détaillé sera établi par le chargé de l'étude et jointe à sa note méthodologique.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant de compétence et d'une solide expérience en développement d'application informatique.

Il devra être un professionnel de haut niveau, disposant d'un diplôme d'ingénieur en informatique.

SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale selon la méthode de sélection des consultants individuels.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 60 jours ouvrables y compris les temps de préparation, d'élaboration des programmes, de test et de validation.

Un chronogramme détaillé sera établi par le chargé de l'étude et jointe à sa note méthodologique.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant de compétence et d'une solide expérience en développement d'application informatique.

Il devra être un professionnel de haut niveau, disposant d'un diplôme d'ingénieur en informatique.

SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale selon la méthode de sélection des consultants individuels.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 60 jours ouvrables y compris les temps de préparation, d'élaboration des programmes, de test et de validation.

Un chronogramme détaillé sera établi par le chargé de l'étude et jointe à sa note méthodologique.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant de compétence et d'une solide expérience en développement d'application informatique.

Il devra être un professionnel de haut niveau, disposant d'un diplôme de gestion de projets, d'économie ou informatique de solides connaissances en développement informatique d'ingénieur en informatique.

SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale selon la méthode de sélection des consultants individuels.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 60 jours ouvrables y compris les temps de préparation, d'élaboration des programmes, de test et de validation.

Un chronogramme détaillé sera établi par le chargé de l'étude et jointe à sa note méthodologique.